



REGLEMENT DES ETUDES MEDICALES

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES DFASM - 1^{ère} année

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Article 1 : Organisation générale de la formation

L'année universitaire est divisée en 8 périodes, alternant périodes de cours et périodes de stage à temps plein (dont une période de congé) ; chaque période couvre 5 à 7 semaines. Pour plus de détails, se référer au calendrier général de la formation.

Article 2 : Organisation des enseignements théoriques

Les enseignements théoriques comportent des matières médicales, des thèmes d'enseignement prioritaires et des enseignements optionnels. L'ensemble est organisé selon le nouveau référentiel des études médicales de 2^e cycle (R2C).

Matières médicales sous forme de modules

La formation aux matières médicales s'organise de la façon suivante :

- des supports de cours à distance, sur les plateformes dédiées;
- des séances de tutorat, en présentiel, consacrées à des entraînements sur tablettes.

Les séances de tutorat sont **obligatoires et validantes**. Chaque séance donne lieu à une évaluation notée sur 20 ; l'ensemble des notes constitue une moyenne.

Thèmes d'enseignement prioritaires

Des thèmes jugés prioritaires par le Ministère seront abordés dans le cadre des modules dont la thématique est proche ; ils feront l'objet d'une évaluation notée sur 20 intégrée aux notes de tutorat du module afférent.

Enseignements optionnels – Se référer au tableau relatif aux enseignements optionnels -

-

Valorisation du parcours

Dans le cadre de la valorisation du parcours de formation, les éléments pouvant être pris en compte, les conditions de leur validation et le nombre de points attribués sont détaillés dans le règlement prévu à cet effet.

1 .

Une session d'ECOS facultaires composée d'au moins 5 stations sera organisée au cours de chacune des 3 années du second cycle. Le résultat sera pris en compte pour la validation globale des ECOS en DFASM 3.

Une session d'ECOS sera organisée chaque année au cours du 2^{ème} cycle des études de médecine. Chaque session fera l'objet d'une notation sur 20. La moyenne de ces 3 notes sera prise en compte pour la validation des ECOS facultaires en DFASM 3 selon les modalités suivantes :

- la note des ECOS réalisés au titre de l'année DFASM 1 comptera pour 20 % de la note finale,
- la note des ECOS réalisés au titre de l'année DFASM 2 comptera pour 30 % de la note finale
- la note des ECOS réalisés au titre de l'année DFASM 3 comptera pour 50 % de la note finale

En cas d'absence justifiée par une cause réelle et sérieuse à l'une des sessions d'ECOS organisée en DFASM 1 et 2, l'étudiant devra se présenter à la session suivante correspondante au même niveau d'études d'ECOS l'année suivante (si absence aux ECOS en DFASM 1 année N, l'année N+1, l'étudiant devra se présenter aux ECOS des DFASM 1 +2).

En cas d'absence non justifiée pour une cause réelle sérieuse à une session d'ECOS, l'étudiant se verra attribuer la note de 0 à la session concernée.

Les ECOS facultaires ne pourront être validés que si l'étudiant a obtenu 3 notes au cours de son 2^{ème} cycle et que la moyenne coefficientée des résultats est égale ou supérieure à 10/20. En cas de non validation des ECOS facultaires (moyenne coefficientée au 3 sessions est inférieure à 10/20) une session de rattrapage sous forme d'examen au lit de patient ou selon toute autre modalité définie par l'enseignant responsable des ECOS et l'enseignant responsable du 2^d cycle sera organisée en DFASM 3.

Article 5 : Validation des enseignements théoriques

Deux sessions d'examen sont organisées au cours de l'année universitaire selon un calendrier défini, au début de l'année universitaire, par le conseil de faculté. La première session d'examen est organisée en plusieurs étapes, la dernière semaine de chaque période de cours, selon les enseignements suivis durant cette période.

Modules d'enseignement

Chaque module fait l'objet d'une note sur 20 résultant, en première session, de :

- la note de l'évaluation terminale type EDN (coefficient 4) ;
- et de la moyenne des notes de tutorat (coefficient 1).

En deuxième session, chaque module est validé par une épreuve unique de type - EDN.

Sont admis tous les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chacun des modules.

En cas de redoublement, les modules validés sont conservés.

En fin de période d'examens, les résultats provisoires des modules sont transmis aux étudiants ; des points de jury pourront, éventuellement, être attribués au moment de la délibération de fin de session 1.

Enseignements optionnels

Les étudiants sont admis à l'enseignement optionnel s'ils ont obtenu au moins la note de 10 sur 20.

En cas de redoublement, la validation de l'enseignement optionnel est conservée.

Article 6 : Validation des stages

Quatre stages de 5 à 6 semaines sont organisés durant l'année de DFASM1.

Évaluation des stages :

- Validation du stage par le tuteur
- Évaluation des compétences génériques par le tuteur et l'étudiant
- Évaluation au minimum sur 3 ateliers d'ECOS

La validation des stages est accordée (conditions cumulatives) :

- Si le tuteur a validé le stage
- Si l'évaluation des compétences en ECOS de stage est validée par le maître de stage.
- Si l'étudiant a évalué le stage

La validation des stages de l'année permet l'obtention de 10 crédits et concourt à l'obtention d'une UE Stages et gardes indispensable pour valider le deuxième cycle.

En cas de stage invalidé ou d'absence, une session de rattrapage est organisée sous la forme d'ECOS de stage ou de stage ou autres modalités définies avec le maître de stage. Cette session doit avoir lieu avant la dernière délibération de l'année en cours.

Tout stage invalidé donne lieu à redoublement.

En cas de redoublement, tous les stages devront être refaits.

Se référer au règlement des stages hospitaliers et gardes pour plus de détails.

Article 7 : Admission dans l'année supérieure

Sont admis à s'inscrire en DFASM2, les étudiants ayant effectué au moins 8 gardes et

ayant validé :

- tous les stages hospitaliers afférents à cette année d'études,
- tous les modules,
- l'enseignement optionnel.

Peut exceptionnellement s'inscrire en DFASM2, l'étudiant ayant une dette de 6 crédits. Les crédits européens non validés devront l'être en DFASM2, sous peine de redoublement. Seule la note de l'épreuve écrite terminale sera prise en compte. Aucune dette ne sera acceptée pour le passage de DFASM2 à DFASM3.

Article 8 : Inscriptions au deuxième cycle

Nul ne peut prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en science médicales. Aucune des 3 années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Article 9 : Obligations réglementaires lors des examens

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Les candidats doivent respecter les heures de convocation aux épreuves. Il appartient au responsable de l'épreuve de décider si l'accès à la salle d'un candidat arrivant en retard est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Cette tolérance ne peut pas dépasser 20 minutes après le début de l'épreuve et, en aucun cas, elle n'entraînera un temps de composition supplémentaire.

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire sera engagée contre son auteur.

SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION SIEGEANT EN FORMATION
PLENIERE LE 13 Juin 2023
APPROUVE LE : 13 juin 2023

ENSEIGNEMENTS ET MODALITES DE CONTROLE ET DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES - DFASM - 1^{ère} année
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Enseignements et modalités de contrôle des connaissances des matières médicales et compétences professionnelles

Période	Modules	Durée enseignement-tutorat	Crédits	Modalités validation session 1					Modalités 2 ^e chance	
				Epreuve terminale type EDN ²	Durée	Coeff	Contrôle continu – Tutorat ³	Coeff	Epreuve type EDN ¹	Durée
Période 1	Uro-Digestif Pr J. Jacques	40h	5	40 à 60 questions sur le mode de DP dont 2 KFP+ 20 QI rang A	2h	4	Moyenne notes	1	20 à 30 questions sur le mode de DP dont 1 KFP+ 10 QI rang A	1h
	Cardiologie Pr V. Aboyens et Pr P. Lacroix	24h	5	40 à 60 questions sur le mode de DP dont 2 KFP+ 20 QI rang A	2h	4	Moyenne notes	1	20 à 30 questions sur le mode de DP dont 1 KFP+ 10 QI rang A	1h
Période 3	Spécialités médicales Pr P. Vergne-Salle	32h	5	40 à 60 questions sur le mode de DP dont 2 KFP+ 20 QI rang A	2h	4	Moyenne notes	1	20 à 30 questions sur le mode de DP dont 1 KFP+ 10 QI rang A	1h
	Oncologie ¹ Pr P Clavère	24	4	40 à 60 questions sur le mode de DP dont 2 KFP+ 20 QI rang A	2h	1	Moyenne notes	1	20 à 30 questions sur le mode de DP dont 1 KFP+ 10 QI rang A	1h
Période 5	Maladies infectieuses Pr JF. Faucher	32h	5	40 à 60 questions sur le mode de DP dont 2 KFP+ 20 QI rang A	2h	4	Moyenne notes	1	20 à 30 questions sur le mode de DP dont 1 KFP+ 10 QI rang A	1h
	Tête-Cou Pr L. Magy	30h	5	40 à 60 questions sur le mode de DP dont 2 KFP+ 20 QI rang A	2h	4	Moyenne notes	1	20 à 30 questions sur le mode de DP dont 1 KFP+ 10 QI rang A	1h

Enseignements et modalités de contrôle des connaissances des enseignements optionnels (dans la limite des capacités d'accueil)

Enseignement optionnel	Crédits	Durée	Modalités validation 1e session		Modalités validation 2e chance	
			Nature	Durée	Nature	Durée
Rôle du médecin généraliste en matière de prévention individuelle et collective <i>Pr Dumoitier</i>	6	50h dont 8h d'ED avec présence obligatoire, 36h de travail en autonomie en petits groupes et 6h d'évaluation	Présentation orale d'un travail collectif (groupe de 4 à 5 étudiants) sur un projet de prévention noté sur 20	30 min	Présentation orale d'un travail individuel sur un projet de prévention noté sur 20	30 min
Traumatologie du sport <i>Dr. J Hardy</i>	6	12h de présentiel	Examen écrit noté sur 20	1 h	Examen écrit noté sur 20	1 h
Anglais pour la pratique clinique <i>Mme Gautier</i>	6	20h	Oral noté sur 20 Oral 10 mn (présentation d'un cas clinique rencontré en stage)	10 min	Oral noté sur 20 10 mn (présentation d'un cas clinique rencontré en stage)	10 min
Société, éthique et médecine : rôle et place du médecin face aux grandes questions sociétales et de bioéthique <i>Pr Moreau et Dr Fiorenza-Gasc</i>	6	15h	Présence obligatoire aux enseignements + Travail réflexif écrit autour d'une situation vécue lors d'un stage hospitalier avec soutenance orale	15/20 min	Travail réflexif écrit autour d'une situation vécue lors d'un stage hospitalier avec soutenance orale	15/20 min
UE master 1 Biologie santé « parcours santé »	6		Cf. règlement des études du master 1 Biologie-Santé			

Tutorat ELAASTICS (engagement sur l'année)	6		CF Règlement spécifique Elaastics			
Physiopathologies des états critiques <i>Pr Vignon</i>	6	10	Ecrit		Oral	
Engagement étudiant <i>Pr Favreau et Pr Monteil</i>	6		Rapport et/ou Oral selon cahier des charges de l'Université			Rapport et/ou Oral selon cahier des charges de l'Université
Intelligence artificielle appliquée à la santé <i>JB Woillard</i>	6	12h00 (TD code informatique / CM + TD informatique -)	Examen par groupe de 4 étudiants avec un plan projet d'analyse à préparer sur une semaine			Examen par groupe de 4 étudiants avec un plan projet d'analyse à préparer sur une semaine
Echographie clinique ciblée abdominale <i>Pr Fourcade</i>	6	10	Evaluation théorique à l'issue de la période e-learning / Note de la pratique sur grille Osats à l'issue des séances de simulation et séances tutorées			Evaluation théorique à l'issue de la période e-learning / Note de la pratique sur grille Osats à l'issue des séances de simulation et séances tutorées
Prépa Bloc <i>Pr Christou</i>	6	25	<i>Evaluation théorique (QCM) / Evaluation pratique procédurale / Evaluation des compétences (mobilisation des connaissances en situation)</i>			<i>Evaluation théorique (QCM) / Evaluation pratique procédurale / Evaluation des compétences (mobilisation des connaissances en situation)</i>
Imagerie médicale pour l'EDN <i>Pr Rouchaud</i>	6	10	Présence aux enseignements			Présence aux enseignements
UE TeDex <i>Dc Geyl et Dc Tricard</i>	6	20	Validation d'au moins 4 séances de tutorat réparties entre centre de simulation et amphithéâtre Réalisation d'un diaporamam présenté aux responsables de l'UE (validation si note supérieure à 10/20)			Validation d'au moins 4 séances de tutorat réparties entre centre de simulation et amphithéâtre Réalisation d'un diaporamam présenté aux responsables de l'UE (validation si note supérieure à 10/20)

² Une épreuve de type -EDN comprend des dossiers progressifs (DP) et des questions isolées (QI). Un dossier progressif est composé de questions de rang A et/ou B. Les questions isolées porteront sur les items de rang A du nouveau programme. Chaque épreuve doit comprendre un minimum de 2 KFP.

³ Des TCS pourront éventuellement être organisés dans le cadre des tutorats

Une session d'ECOS facultaires composée d'au moins 5 stations sera organisée au cours de l'année. Le résultat sera pris en compte pour la validation globale des ECOS en DFASM 3.

Une session d'ECOS sera organisée chaque année au cours du 2^{ème} cycle des études de médecine. Chaque session fera l'objet d'une notation sur 20. La moyenne de ces 3 notes sera prise en compte pour la validation des ECOS facultaires en DFASM 3 selon les modalités suivantes :

- la note des ECOS réalisés au titre de l'année DFASM 1 comptera pour 20 % de la note finale,
- la note des ECOS réalisés au titre de l'année DFASM 2 comptera pour 30 % de la note finale
- la note des ECOS réalisés au titre de l'année DFASM 3 comptera pour 50 % de la note finale

En cas d'absence à l'une des session d'ECOS organisée en DFASM 1 et 2, l'étudiant devra se présenter à la session suivante correspondante au même niveau d'études d'ECOS l'année suivante (ex si absence aux ECOS en DFASM 1 année N, l'année N+1, l'étudiant devra se présenter aux ECOS des DFASM 1 +2).

Les ECOS facultaires ne pourront être validés que si l'étudiant a obtenu 3 notes au cours de son 2^{ème} cycle et que la moyenne coefficientée des résultats est égale ou supérieure à 10/20.

Selon l'évolution de la situation sanitaire, les modalités de contrôle des connaissances seront adaptées à une éventuelle situation de confinement :

- Les épreuves, de type QCM, question rédactionnelle, oral, rapport, etc., pourront être réalisées totalement ou partiellement à distance, via les technologies et plateformes à notre disposition.
- Le cas échéant, la durée des épreuves pourra être revue ; les coefficients seront maintenus selon les dispositions initiales.
- Pour les modules à valider sur le seul présentiel, une solution alternative pourra être mise en place pour les valider.
- Les stages seront maintenus ou non, et seront évalués sur la période réalisée ; ils pourront, le cas échéant, être neutralisés, ou faire l'objet d'une évaluation alternative.

GESTION SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE LE : 13 03 2023

OUVE LE : 13 03 2023